

# Les Nouvelles PTSM 18

Au Sommaire :

Où en sommes-nous ?

Zoom sur ...

L'actu



## Zoom sur...

### *Les directives anticipées en psychiatrie*

*Une étude lancée en France en 2019 et publiée dans la revue JAMA le 6 juin 2022, indique que les directives anticipées en psychiatrie réduisent de 30 % les hospitalisations et soins sans consentement.*

Les directives anticipées en psychiatrie prennent la forme d'un document rédigé par une personne vivant avec des troubles psychiques, pour formuler ses souhaits pour le cas où elle ne serait pas en mesure de les exprimer dans une période de crise. La personne peut les rédiger seule, avec un proche, un pair-aidant professionnel ou un autre professionnel de la santé mentale. Elles peuvent se présenter sous différents noms : "plan de crise conjoint", "directives anticipées psychiatriques" ou DAP, "directives incitatives en psychiatrie" ou DIP, "plan de prévention".

Ce document comprend notamment les informations suivantes : la personne de confiance, les signes avant-coureurs d'une crise afin de l'éviter, la conduite à tenir en cas de crise et des éléments spécifiques de l'éventuelle prise en charge dans les services de santé (traitements, soins, etc... qui sont à privilégier). Plusieurs modèles sont disponibles sur internet.

Les directives anticipées sont déjà inscrites dans la loi de plusieurs pays européens. Ce n'est pas le cas en France, mais les équipes du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) porte une attention particulière à leur mise en place.

## Où en sommes-nous ?

**Le 31 mai 2022**, une nouvelle étape du PTSM du Cher a été franchie avec la signature du contrat territorial de santé mentale. Ce document formalise les engagements de chacun afin d'assurer la mise en œuvre des **19 actions retenues**.

Il s'agit d'un contrat « vivant » qui peut faire l'objet d'avenants afin de s'adapter au mieux à notre territoire.

### PTSM 18

*Actions terminées : 10 %*

*Actions en cours : 75 %*

*Actions non démarrées : 15 %*

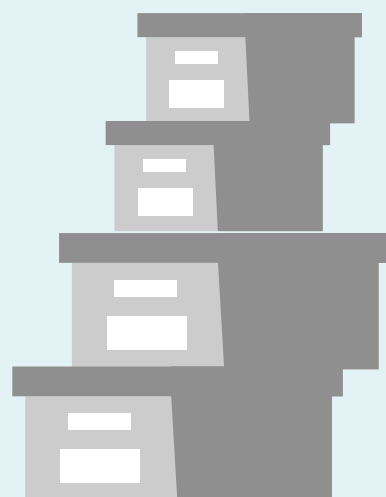
Des groupes de travail sont actuellement ouverts sur les thématiques suivantes :

- la création d'une commission des personnes concernées par la santé mentale
- l'élaboration d'un plan de formation mutualisé
- la définition de la stratégie d'implantations de compétences en psychiatrie et en addictologie

*N'hésitez pas à venir nous rejoindre !*

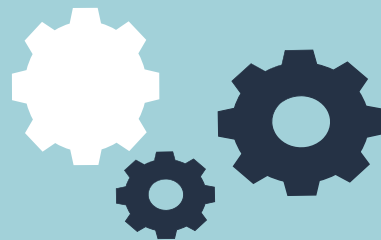
Et surveillez vos boîtes mail, d'autres groupes vont se mettre en place prochainement.

Si vous souhaitez être ajouté au listing d'envoi pour connaître la mise en place de groupes de travail, merci de bien vouloir adresser un mail à :  
[angelique.bonnet@ch-george-sand.fr](mailto:angelique.bonnet@ch-george-sand.fr)



# L'actu

## Équipe Mobile Psychiatrie Précarité



Action du PTSM, l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) du centre hospitalier George Sand est un dispositif « d'aller vers » qui va à la rencontre des personnes adultes en situation de précarité et d'exclusion afin de favoriser l'accès aux soins. en référence à la circulaire du 23 nov 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'Equipe mobile précarité.

Elle a deux axes de travail : vers les usagers et vers les partenaires.

### Vers les usagers

#### En individuel :

Sur signalement des partenaires : évaluation de la demande avec recherche systématique du consentement de la personne signalée / organisation d'une rencontre avec la possibilité de rencontrer la per-

sonne avec le partenaire dans l'objectif, selon l'évaluation, d'une orientation et d'un accompagnement vers le soin. L'accès à interprétariat facilite l'évaluation, l'orientation et l'accompagnement.

Des permanences au sein des structures du territoire ont été mises en place afin de faciliter les sollicitations et permettre à l'équipe d'être identifiée.

#### En groupe :

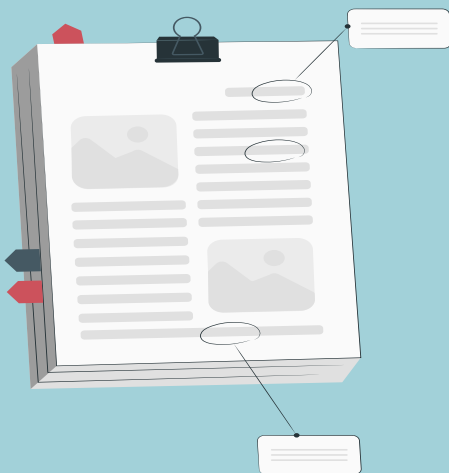
Mise en place de groupes de prévention santé mentale. Ateliers co-animés avec les structures, dans l'objectif de repérages précoces, rompre l'isolement, partage des informations, recréer du lien social

### Vers les partenaires

Un appui technique peut être mis en place à la demande des partenaires. Il s'articule de différentes manières selon les besoins des structures :

- Rencontre régulière avec les équipes pour échanger autour de situations complexes
- Echange autour de thèmes en lien avec la santé mentale
- Organisation de formations à destination des acteurs de première ligne, en partenariat avec la ville de Bourges

Composée d'une infirmière, d'une psychologue, d'un temps médical et d'un temps de secrétaire, cette équipe va être renforcée d'un psychologue supplémentaire. Cette création de poste faite suite à la mesure 9 des assises de la santé mentale et de la psychiatrie : « faciliter la prise en charge psychologique des personnes en situation de précarité ». Sa mise en œuvre a fait l'objet d'une instruction ministérielle en date du 1er avril 2022 qui recommandait l'inscription de cette mesure dans le PTSM. C'est ce qui a été fait au niveau du PTSM du Cher. Le recrutement est en cours.



**222** signalements dont 1 tiers orientation vers les CMP, 20 orientations autres (CAOD, médecin de ville...)

**100** Permanences dans les CHRS, Accueil de jour, CADA

**20** groupes de sensibilisation (à Tivoli, au sein du Collectif des Mamans, au sein de l'association Échanges de Savoir, à l'Épicerie Solidaire, à St François, CJBC, Le Relais)

**35** appuis techniques

**2** formations mises en place, avec la ville de Bourges sur les thématiques du psychotraumatisme et sortir de la prostitution qui ont réuni, 120 et 80 professionnels du territoire



### Angélique BONNET

Coordonnatrice du projet territorial de santé mentale du Cher  
02.48.67.21.32

angelique.bonnet@ch-george-sand.fr